

NOM Prénom

Adresse 1

CP Ville

Pays

LETTRE D'INFORMATION DES PORTEURS FEE ACTIONS EURO ISR

Le Relecq-Kerhuon, le 19 décembre 2017

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du Fonds Commun de Placement Entreprise de droit français "FEE Actions Euro ISR", créé en juillet 2004, (ci-après le « **Fonds** »), géré par la société de gestion Federal Finance Gestion.

Le Directoire de la société a décidé d'apporter différentes modifications au Fonds et notamment à sa gestion qui s'appuiera plus largement sur les compétences et l'expérience reconnues en matière d'investissement sur les marchés actions de Mandarine Gestion.

1/ L'opération

Actuellement, le fonds "FEE ACTIONS EURO ISR" relève de la catégorie FCPE «Actions de pays de la zone euro».

Le FCPE est un fonds nourricier du FCP Federal Conviction ISR Euro. A ce titre, l'investissement est réalisé en totalité et en permanence en parts du FCP Federal Conviction ISR Euro et, à titre accessoire, en liquidités.

A compter du 16 janvier 2018, le fonds relèvera de la catégorie FCPE «Actions des Pays de l'Union Européenne» et aura pour objectif de produire une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice STOXX Europe 600 NR¹, dividendes nets réinvestis à travers une gestion active d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA. Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés seront principalement (soit pour plus de 50 % de l'actif net) des OPC gérés par Mandarine Gestion. Ils pourront également être gérés par Federal Finance Gestion et/ou par des sociétés de gestion externes, liées ou non. Désormais, le fonds ne mettra plus en œuvre une stratégie ISR. Le fonds abandonne également la structure de maître-nourricier et adoptera ainsi une gestion autonome.

En vue de refléter la nouvelle stratégie de gestion mise en œuvre, la dénomination de votre Fonds sera modifiée et deviendra FEE Mandarine Actions Europe.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette opération de mutation implique une modification de la stratégie d'investissement et du profil rendement/risque de votre Fonds, qui mettra en place une gestion plus largement active et discrétionnaire en lieu et place d'investissement dans un fonds.

¹ STOXX Europe 600 ® NR est une marque déposée de Stoxx Limited ainsi que Eurostoxx® 50 Net Return. L'indice STOXX Europe 600 est représentatif de la valeur attribuée à 600 entreprises de grande, moyenne et petite capitalisation issues de 17 pays de la zone Europe. La composition de cet indice est disponible sur le site www.stoxx.com.

Les détails de l'opération sont expliqués ci-après.

L'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour cette opération de mutation (et du profil stratégie d'investissement et profil rendement/risque) a été obtenu en date du 15/12/2017.

Les modifications apportées à votre Fonds seront applicables à partir du 16 janvier 2018.

Si toutefois vous n'acceptiez pas les termes de cette opération, conformément à la réglementation vous avez la possibilité de céder vos parts à tout moment **sans frais** si vos avoirs sont disponibles, le Fonds ne comportant pas de frais de sortie.

2/ Modifications entraînées par l'opération

Modification du profil de rendement/risque : **oui**

Augmentation du profil de rendement/risque : **oui**

Augmentation des frais : **non**

Une commission de surperformance par rapport à l'indice retenu est appliquée par les fonds gérés par Mandarine Gestion.

La commission de mouvement appliquée par le fonds maître Federal Conviction ISR Euro disparaît.

- Objectif de gestion et indice de référence :

Actuellement, à travers son fonds maître Federal Conviction ISR Euro, le FCPE a pour objectif d'établir une performance liée aux marchés actions de la zone euro au moyen d'une sélection de titres issue d'une analyse fondamentale des entreprises et de l'application d'un filtre Investissement Socialement Responsable, en prenant comme référence l'indice Eurostoxx® 50 Net Return. L'Euro Stoxx 50 NR est l'indice représentatif des 50 premières capitalisations de la zone euro.

A compter du 16 janvier 2018, l'objectif du fonds est de produire, dans une optique de valorisation et de diversification du capital, une performance supérieure à celle de l'indice STOXX Europe 600 NR®, dividendes nets réinvestis à travers une gestion active d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA sur la durée de placement recommandée.

- Stratégie d'investissement et Actifs utilisés :

Actuellement, à travers son fonds maître Federal Conviction ISR Euro, le FCPE a vocation à être investi en actions de la zone euro (exposition au risque actions de la zone euro à hauteur de 80 % minimum et 100 % maximum) avec un maximum de 10 % hors zone euro (limité à l'Europe).

Le fonds met en œuvre une gestion active et investit sur des valeurs de grande et de moyenne capitalisation boursière (maximum 10% de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros). Le fonds sélectionnera principalement des sociétés de qualité, présentant de bons fondamentaux (critères financiers ou qualitatifs).

La sélection des titres en portefeuille s'effectue sur une double approche financière et extra-financière.

Le processus d'investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l'univers d'investissement. Les valeurs sont principalement choisies en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et relatives, de l'appréciation de l'équipe de gestion quant aux perspectives de croissance long terme du cours de bourse de l'entreprise ainsi que du contexte économique et des marchés financiers. Pour se faire l'équipe de gestion s'appuie sur ses propres

capacités d'analyse (ainsi que de celles de ressources externes scrupuleusement sélectionnées, notamment sociétés de courtage ou d'analyse financière) et sur les conclusions des comités internes de la Société de Gestion.

L'approche extra-financière ou d'investissement socialement responsable vise à sélectionner les entreprises sur base de leurs performances sociales, environnementales et de gouvernance.

Le gérant applique ce filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) en amont de l'analyse financière, en s'appuyant sur l'expertise interne des analystes financiers de la société de gestion qui émettent un avis extra-financier sur les émetteurs. L'équipe d'analyse financière ISR fonde sa recommandation sur de nombreuses sources d'information, comme les agences de rating extra-financières, les sociétés de courtage, les rapports d'ONG et plus généralement toute documentation extra-financière provenant de l'émetteur. Ce processus est susceptible de conduire à l'exclusion de certaines valeurs (secteurs controversés, violation des normes internationales etc).

A compter du 16 janvier 2018, la stratégie d'investissement est basée sur l'investissement en parts d'OPCVM et/ou de FIA investis en actions de sociétés de l'Union Européenne à hauteur de 60 % minimum.

Elle consiste à sélectionner des OPCVM et/ou des FIA d'actions européennes en recherchant une diversification des styles de gestion, des zones géographiques d'investissement et des tailles de capitalisation.

Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process). Ces OPCVM et/ou ces FIA sont ensuite hiérarchisés d'après leur typologie et leur classe d'actifs, afin de sélectionner les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d'exposition aux actions est réalisé par la société de gestion en fonction de ses anticipations.

Le fonds, investi principalement en parts et/ou actions d'OPC gérés par Mandarin Gestion, ne mettra plus en œuvre de gestion ISR.

Le FCPE peut être exposé au risque de change devises locales de l'Union Européenne contre euro à hauteur de 100 % maximum de ses actifs de par son exposition aux marchés actions et taux. Par ailleurs, le risque de change devises hors Union Européenne sera limité à 10 % de l'actif net. La valeur liquidative du FCP peut baisser si les taux de change varient.

- **Profil de rendement risque :**

La mutation de la stratégie d'investissement modifie certains niveaux de risques et induit de nouveaux risques d'exposition pour le Fonds. Le FCPE pourra désormais :

- investir via des OPC jusqu'à 50 % dans des titres de petites et moyennes capitalisations contre 10 % maximum auparavant ;
- investir en titres de pays émergents (10 %) ;
- s'exposer jusqu'à 40 % aux marchés internationaux (dont les pays émergents) contrairement à la stratégie actuelle ;
- être investi jusqu'à 10 % en parts d'OPC obligataires et monétaires (donc soumis à un risque accessoire de taux et de crédit)

- **Tarification de votre Fonds**

	Avant mutation FEE ACTIONS EURO ISR	Après mutation Mandarine Actions Europe
Frais de gestion directs*	1 %	2,20 %
Frais de gestion indirects*	2,20 %	1 %
Montant global frais de gestion	3,20%	3,20 %
Commission de souscription indirecte*	3 %	2 %
Frais courants	2,06 %	2 % (estimés)
Commission de mouvement sur le fonds maître	Commission de 0 à 0,10 % HT par transaction selon les instruments	N/A
Commission de mouvement des fonds de Mandarine Gestion	N/A	0 %

*les pourcentages mentionnés constituent des maximums.

Vous trouverez, en annexe, un tableau comparatif des éléments modifiés.

3/ Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Si cette opération vous convient, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Dans le cas contraire, **vous pouvez obtenir le rachat de vos parts sans frais si vos avoirs sont disponibles, à tout moment, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat.**

Enfin pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du Fonds et du Prospectus du Fonds Mandarine Actions Europe.

Vous pouvez consulter ces documents (Prospectus et DICI) mis à jour sur le site internet www.federal-finance.fr ou en faire la demande auprès de :

Federal Finance Gestion
1 Allée Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Michel MAINGAIN
Directeur Général

Annexe – Tableau comparatif des éléments modifiés par l’opération de mutation

	Avant	Après
Dénomination	FEE ACTIONS EURO ISR	FEE Mandarine Actions Europe
Fonds nourricier	Oui	Non
Fonds maître du FCP	Federal Conviction ISR Euro	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Résultat net et plus-values réalisées : capitalisation	Résultat net et plus-values réalisées : capitalisation
Objectif de gestion	A travers son Fonds Maître Federal Conviction ISR Euro : L’objectif de gestion du FCP est d’établir une performance liée aux marchés actions de la zone euro au moyen d’une sélection de titres issue d’une analyse fondamentale des entreprises et de l’application d’un filtre Investissement Socialement Responsable.	L’objectif du fonds est de produire, dans une optique de valorisation et de diversification du capital, une performance supérieure à celle de l’indice STOXX Europe 600 NR [®] , dividendes nets réinvestis à travers une gestion active d’un portefeuille investi en parts et/ou actions d’OPCVM et/ou de FIA sur la durée de placement recommandée.
Indicateur de référence	A travers son Fonds Maître Federal Conviction ISR Euro : Eurostoxx [®] 50 Net Return	STOXX Europe 600 NR [®] , dividendes nets réinvestis
Stratégie d’investissement	A travers son Fonds Maître Federal Conviction ISR Euro : Le FCP a vocation à être investi en actions de la zone euro (exposition au risque actions de la zone euro à hauteur de 80% minimum et 100% maximum) avec un maximum de 10% hors zone euro (limité à l’Europe). Le fonds mettra en œuvre une gestion active et investira sur des valeurs de grande et de moyenne capitalisation boursière (maximum 10% de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d’euros). Le fonds sélectionnera principalement des sociétés de qualité, présentant de bons fondamentaux (critères financiers ou qualitatifs). La sélection des titres en portefeuille s’effectue sur une double approche financière et extra-financière. Le processus d’investissement repose sur une analyse quantitative (scoring) et qualitative des titres de l’univers d’investissement. Les valeurs sont principalement choisies en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et relatives, de l’appréciation de l’équipe de gestion quant aux perspectives de croissance long terme du cours de bourse de l’entreprise ainsi que du contexte économique et des marchés financiers. Pour se faire l’équipe de gestion s’appuie sur ses propres capacités d’analyse (ainsi que de celles de ressources externes scrupuleusement sélectionnées, notamment sociétés de courtage ou d’analyse financière) et sur les conclusions des comités internes de la Société de Gestion. L’approche extra-financière ou d’investissement socialement responsable vise à sélectionner les entreprises sur base de leurs performances sociales, environnementales et de gouvernance. Le gérant appliquera ce filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) en amont de l’analyse financière, en s’appuyant sur l’expertise interne des analystes financiers de la société de gestion qui	La stratégie d’investissement est basée sur l’investissement en parts d’OPCVM et/ou de FIA investis en actions de sociétés de l’Union Européenne à hauteur de 60 % minimum. Elle consiste à sélectionner des OPCVM et/ou des FIA d’actions européennes en recherchant une diversification des styles de gestion, des zones géographiques d’investissement et des tailles de capitalisation. Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d’information) et qualitatifs (audit du process). Ces OPCVM et/ou ces FIA sont ensuite hiérarchisés d’après leur typologie et leur classe d’actifs, afin de sélectionner les plus adaptés à la réalisation de l’objectif de gestion. L’ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d’exposition aux actions est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations.

	émettent un avis extra-financier sur les émetteurs. L'équipe d'analyse financière ISR fonde sa recommandation sur de nombreuses sources d'information, comme les agences de rating extra-financières, les sociétés de courtage, les rapports d'ONG et plus généralement toute documentation extra-financière provenant de l'émetteur. Ce processus est susceptible de conduire à l'exclusion de certaines valeurs (secteurs controversés, violation des normes internationales etc). De façon générale, la société de gestion utilise les sources externes comme un outil d'aide à la décision et reste seule juge de l'opportunité d'un investissement.	
Actifs utilisés	➤ <u>Les actions</u> Le FCP a vocation à être investi en actions de la zone euro (exposition au risque actions de la zone euro à hauteur de 80% minimum et 100% maximum). L'actif sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA. Le gérant se réserve la possibilité de diversifier ses placements sur des actions hors zone euro, dans la limite de 10% maximum de l'actif du FCP. ➤ <u>Les parts ou actions d'OPC</u> Afin d'atteindre son objectif de gestion ou pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM et/ou de FIA français ou d'OPCVM européens de toute classification, gérés par Federal Finance Gestion et/ou par des sociétés de gestion externes, liées ou non.	Les OPC sur lesquels le FCPE est investi sont des OPC de droit français et/ou des OPCVM de droit européen. Le FCPE est investi à hauteur de 60 % minimum dans des OPCVM et/ou des FIA classés «actions françaises», et/ou «actions des pays de la Zone Euro» et/ou «actions des pays de l'Union Européenne», ainsi que dans des trackers relevant de ces catégories, les FIA ne pouvant représenter plus de 30 % de l'actif net. Il peut être investi jusqu'à 50 % de l'actif net en OPC investis sur des micros, petites et moyennes capitalisations. L'investissement dans des OPCVM et/ou des FIA investis en actions internationales sera limité à 40 % de l'actif net, ainsi que dans des trackers relevant de cette catégorie, l'investissement en actions de pays émergents ne pouvant excéder 10 % de l'actif net. Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCPE peut être investi dans des OPCVM et/ou des FIA n'ayant pas de contraintes géographiques, classés obligataires et/ou monétaires et/ou monétaires court terme et/ou des OPC investis dans des proportions variables en actions et/ou titres de créances ou autres produits de taux. Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés seront principalement des OPC gérés par Mandarine Gestion. Ils pourront également être gérés par Federal Finance Gestion et/ou par des sociétés de gestion externes, liées ou non.
Instruments dérivés / titres intégrant des dérivés	➤ <u>Les instruments dérivés</u> Le gérant peut intervenir sur des instruments financiers à terme et optionnels négociés sur les marchés français et étrangers, réglementés et de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif, afin de : - se couvrir contre les risques actions, indices et change - d'ajuster l'exposition aux risques actions, indices et change Ces instruments dérivés contribuent de manière récurrente et accessoire à la réalisation de l'objectif de gestion. <u>Nature des instruments utilisés :</u> - futures, - options (caps, floors), - swap de taux, - forward de change.	➤ <u>Les instruments dérivés</u> Le gérant peut intervenir sur des instruments financiers à terme et optionnels négociés sur les marchés français et étrangers, réglementés et de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif, afin de : - se couvrir contre les risques actions, indices et change - ajuster l'exposition aux risques actions, indices et change Ces instruments dérivés contribuent de manière récurrente à la réalisation de l'objectif de gestion. Risques sur lesquels le gérant peut intervenir : ☒ action ☒ taux ☒ change ☐ crédit Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : ☒ couverture ☒ exposition ☐ arbitrage <u>Nature des instruments utilisés :</u>

	☐ EMTN ☐ BMTN ☐ Obligations structurées ☒ Certificats ☐ Warrants ☒ Autres : Contrats futurs, change à terme, options (pull, call), contrat d'échange Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : ☒ couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc. ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus ☒ autre stratégie : suite à des rachats, conservation de dérivés en alternative à leur revente Le FCPE n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global (« total return swap »). ➤ <u>Titres intégrant des dérivés</u> Le fonds pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 20% de l'actif net. Risques sur lesquels le gérant peut intervenir : ☒ action ☐ taux ☒ change ☐ crédit Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : ☒ couverture ☒ exposition ☐ arbitrage Nature des instruments utilisés : ☐ EMTN ☐ BMTN ☐ Obligations structurées ☒ Certificats ☐ Warrants ☒ Autres : Contrats futurs sur indice, change à terme, options (pull, call) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : ☒ couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc. ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus ☒ autre stratégie : suite à des rachats, conservation de dérivés en alternative à leur revente	☐ EMTN ☐ BMTN ☐ Obligations structurées ☒ Certificats ☐ Warrants ☒ Autres : Contrats futurs, change à terme, options (pull, call), contrat d'échange Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : ☒ couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc. ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus ☒ autre stratégie : suite à des rachats, conservation de dérivés en alternative à leur revente Le FCPE n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global (« total return swap »). ➤ <u>Titres intégrant des dérivés</u> Le fonds pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10 % de l'actif net. Risques sur lesquels le gérant peut intervenir : ☒ action ☒ taux ☒ change ☐ crédit Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : ☒ couverture ☒ exposition ☐ arbitrage Nature des instruments utilisés : ☐ EMTN ☐ BMTN ☐ Obligations structurées ☒ Certificats ☐ Warrants ☐ Autres : Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : ☒ couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc. ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus ☒ autre stratégie : suite à des rachats, conservation de dérivés en alternative à leur revente
Dépôts	Le fonds pourra procéder à des opérations de dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 20% de l'actif net et percevoir, à ce titre, une rémunération sous réserve des conditions précisées l'article R 214-14 du code monétaire et financier. Ces opérations d'optimisation de la rémunération des liquidités sont temporaires et permettent d'assurer la liquidité du fonds pour les souscriptions et les rachats de parts.	Le fonds pourra procéder à des opérations de dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 20% % de l'actif net et percevoir, à ce titre, une rémunération sous réserve des conditions précisées l'article R 214-14 du code monétaire et financier. Ces opérations d'optimisation de la rémunération des liquidités sont temporaires et permettent d'assurer la liquidité du fonds pour les souscriptions et les rachats de parts.

Profil de risque	Risque actions Risque de perte en capital Risque de contrepartie Risque de change Le fonds peut investir via des OPC jusqu'à 10% dans des titres de petites et moyennes capitalisations	Risque actions Risque de perte en capital Risque de contrepartie Risque de change Risque de taux Risque de gestion discrétionnaire Risque lié à l'investissement dans des moyennes et petites capitalisations Risque accessoire : Risque lié aux marchés émergents Le fonds peut investir via des OPC jusqu'à 50% dans des titres de petites et moyennes capitalisations. Il peut investir en titres de pays émergents (10%) ; Il peut s'exposer jusqu'à 40% aux marchés internationaux (dont les pays émergents) Il peut être investi jusqu'à 10% en parts d'OPC obligataires et monétaires Il peut être exposé jusqu'à 100 % au risque de change.
Heure de centralisation de souscription et rachats	12h00 ou minuit suivant le moyen utilisé	12h00 ou minuit suivant le moyen utilisé

Toutes les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.